Chelles (77) : une femme de 80 ans accepte de leur payer un sandwich, les deux jeunes lui arrachent son collier ; un Algérien de 18 ans en situation irrégulière et en état de récidive, condamné

12/09/2026 à 11h42



« Ils m'ont porté un coup à main ouverte, sur le torse, très très fort. Mais c'est seulement à la maison que j'ai compris qu'ils avaient volé ma chaîne. Je ne la quittais jamais, elle avait une grande valeur sentimentale » : le jeune homme qui a eu le courage de témoigner, mercredi 9 septembre, à la barre du tribunal correctionnel de Meaux (Seine-et-Marne), n'a que 18 ans. Il a mimé la scène sous les yeux de l'un de ses agresseurs présumés, jugé en comparution immédiate pour deux vols en réunion avec violence, commis en état de récidive.

[…]

Dans le box, le prévenu – assisté par une interprète en langue arabe – a formellement nié avoir participé à ce vol. Cet Algérien de 18 ans, en situation irrégulière, avait été placé

en garde à vue au commissariat de Chelles le dimanche 6 septembre, alors qu'une femme âgée de 80 ans venait d'être attaquée boulevard Alsace Lorraine, à Chelles.

La dame avait été abordée dans la rue par deux jeunes, qui lui avaient demandé de leur payer un sandwich. Généreuse, l'octogénaire s'apprêtait à le faire. Mais soudain, le plus frêle lui avait arraché son collier. Et dans la foulée, le duo avait pris la poudre d'escampette.

[…]

« À aucun moment je n'ai eu l'intention de commettre un vol. On demandait des renseignements, sans arrière-pensée. **C'est mon camarade qui a arraché le collier. Et il m'a dit : *cours*. Quand j'ai compris, j'ai eu honte. C'était une dame maghrébine, elle était bienveillante** et elle était prête à nous acheter de la nourriture. Je ne suis pas venu en France pour commettre des infractions », a traduit l'interprète qui assistait le prévenu.

[…]

Me Adrien Thiebaud, l'avocat de la défense, a regretté l'absence de « démonstration probante » de la part du parquet, estimant que les policiers n'avaient pas mené suffisamment d'investigations. Les juges ont déclaré le prévenu coupable pour les deux vols à l'arraché et l'ont condamné à huit mois de prison ferme, avec mandat de dépôt. Le jeune Algérien est en outre interdit de territoire pendant cinq ans.

Le Parisien